

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt cinq**

Le : 10 juillet 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,  
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2025

**PRESENTS** : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Déborah CORNILLLOT, Monsieur David BARLET, Madame Elodie HAMELIN, Monsieur David FRETILLE, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Guy DESVILLES, Monsieur Arnaud BOUHIER, Monsieur Jacques MIGOZZI, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Florent ALVAREZ ;

**PROCURATIONS** : Madame Marie-Joseph LABERGÈRE à Monsieur François POIRSON, Monsieur Cyrille CHAUVET à Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Fatima BOUKILI à Monsieur Olivier TERRAZ, Monsieur Michel BAUDU à Madame Nadine BURGAUD, Madame Muriel COTTIER à Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Lakhdar ABED à Monsieur Julien CHALANGEAS ;

**ABSENTS EXCUSÉS** : Madame Chloé RESTOUEIX, Monsieur Ludovic DELHOUME, Monsieur Stéphane CARILLON, Monsieur Denis AGNESE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27

Votants : 23

Présents : 17

**DELIBERATION 2025-07-12 DONNANT SIGNATURE POUR L'ACQUISITION APRES PREEMPTION D'UN  
ENSEMBLE IMMOBILIER SECTION AP 69 ET 70**

Madame le Maire a exercé pour le compte de la collectivité le droit de préemption sur un ensemble immobilier située au 3 rue de Beaune, parcelle cadastrée sous les numéros AP n°69 et 70, pour un montant de 130 000€.

Vu la décision de préemption en date du 22 mai 2025,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole en date du 30 mars 2017 portant délégation au profit de la commune de l'exercice du droit de préemption à Madame le Maire,

Vu la délibération en date du 29 septembre 2020 du conseil municipal de la commune attribuant l'exercice du droit de préemption à Madame le Maire,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de cet ensemble immobilier.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

- **AUTORISENT** le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition,

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 17 juillet 2025

Affiché / Notifié le 17 juillet 2025

Certifié exécutoire le 17 juillet 2025

Publiée le 17 juillet 2025

Le Maire,

Nadine BURGAUD

